L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 8 SEPTEMBRE.

CONCOURS POUR LA PRÉSIDENCE.

On parle déjà beaucoup de la nomination d'un président de la République. L'échéance, en effet, approche.

Les monarchistes, qui s'aperçoivent qu'ils ne pourront renverser la République, proposent déjà des candidats de leur choix pour la présidence.

Ah ! comme nous sommes loin de la fameuse révision que les feuilles réactionnaires traitaient avec tant de dédain !

—Mais la révision, disaient-elles, c'est la monarchie.

Aujourd'hui, chacun propose le président de ses rêves ; il bien que cela m'en a suscité un étrange la nuit dernière.

Du même qu'Atalie, je vais vous raconter mon songe.—Il n'est pas en vers, rassurez-vous.

J'ai rêvé que nous étions en l'an 1880, à cette date il y a longtemps attendue du renouvellement de la présidence.

La Chambre et le Sénat étaient réunis en congrès.

Ces deux Assemblées avaient, d'accord, pris une importante décision.

Elles avaient fait insérer au *Journal officiel* l'avis suivant :

"Pendant huit jours, tous les aspirants à la présidence de la République pourront se présenter devant le congrès, pour exposer leurs principes politiques, et la façon dont ils rempliront les fonctions de chef du pouvoir exécutif."

Inutile d'ajouter que dès le premier jour, bien avant l'ouverture de la séance, toutes les tribunes étaient bondées d'une foule frémissante qui manifeste à haute voix ses craintes et ses espérances.

Les huissiers de service ont la plus grande peine à maintenir l'ordre.

Sur les premiers bancs, dans l'enceinte, viennent prendre place les différents candidats à la présidence, que le public des tribunes lorgne et se montre en se livrant à toutes sortes de commentaires.

La séance est déclarée ouverte.

Le duc d'Aumale est invité le premier à s'expliquer.

—Messieurs, dit-il, je vous demanderai la permission de prendre la parole pour vous informer que je ne dirai rien. *Le Parti Journal* et le Soleil m'ont conseillé de me présenter, je me présente, car un soldat ne connaît que, se consigne. Si vous voulez me nommer président de la République, j'accepterai avec la plus vive reconnaissance.

Mes titres, vous les connaissez tous ; je les dois plus à la République qu'à tout autre gouvernement ; et je serais un ingrat de ne pas le reconnaître loyalement. Si je suis nommé président de la République, je demanderai le retour à Paris du gouvernement, parce que tout le monde sait que je préfère Paris à la province. Je n'ai plus rien à ajouter

Le président donne la parole au général Chanzy.

—Si je pose ma candidature, c'est par sympathie pour l'homme de génie qui a organisé l'Exposition universelle, la plus grande gloire de la République. J'ai nommé M. Krantz. Je sais que le commissaire générale de l'Exposition universelle tient à me remplacer comme gouverneur de l'Algérie. Si je lui donne ma place, je puis, il me semble, solliciter en échange les fonctions de chef du pouvoir exécutif. On n'est pas à rendre justice à mes capacités militaires, et l'armée sait bien que si, en 1870, je n'ai pu repousser les Prussiens, c'est parce que les meilleures troupes avaient été livrées par Bazaine. Mais je ne saurais trop vous le répéter, je me plais en Algérie, et si je quitte cet important gouvernement, ce n'est que pour être agréable à M. Krantz et à ses amis. (Nombreux applaudissements dans certaines tribunes. Quelques dames, au cœur sensible, pleurent.)

Le président donne ensuite la parole au général Gallifet.

—Messieurs, je suis esclave de mon devoir ; je n'exécute que les ordres qui me sont donnés par le gouvernement légal du pays. Demain, si le ministre de la guerre m'ordonnait de m'arrêter, j'appellerais quatre hommes et un caporal pour me conduire au poste. J'ai dit.

Il retourne à son banc, en serrant la main à tous ceux qui viennent le féliciter.

Le président se tourne vers un quatrième candidat :

— Et vous, monsieur, qui êtes-vous ?

— Un inconnu ; mais comme c'est l'inconnu qui a toujours chance de réussir, je me permets de poser ma candidature. Si vous me nommez président de la République, je renoncerai à mon traitement ; je tâcherai de supprimer les grèves et de faire le bonheur de la classe ouvrière, qui pourra avoir une fête par semaine où bon lui semblera.

—Mais c'est socialiste, s'écrie une voix.

—A bas la perruque et le faux-nez ! dit un candidat, en faisant tomber tout ce que l'orateur peut avoir de postiche.

M. Rouher apparaît dans tout son éclat.

Grand tumulte. Le concours est interrompu.

Et je m'éveillai en sursaut, regrettant bien de ne pas pouvoir assister à la fin de ce curieux examen qui promettait tant de délicieuses surprises.

ADRIEN HUART

Tout Paris était ému hier dans l'après-midi, par la vue d'un ballon qui planait à une hauteur prodigieuse. Quel était ce ballon ? D'où venait-il ? Où allait-il ? Quelqu'un eut l'idée de dire que ce pouvait être le ballon des Tuileries, qui, ayant cassé sa corde, vagabondait dans les airs. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre épouvantant tous ceux qui savent quelles seraient les conséquences d'un semblable accident—peu probable heureusement.

L'aérostat était bien parti de la cour des Tuileries. Mais ce n'était point le ballon captif. C'en était un autre, qu'on avait gonflé tout à coté, et dans lequel avaient pris place, auprès de l'aéronaute, le neveu de M. Giffart, S. A. R. don Carlos de Bourbon et son beau-frère, M. le comte de Bari, frère du roi François II, de Naples, et M. C. de M....., ancien officier d'ordonnance de don Carlos, accompagnant les voyageurs, que la foule a salués de ses applaudissements.

Le départ s'est très bien effectué. Le vent soufflait vers l'Est ; les voyageurs comptent n'aller atterrir qu'en Allemagne.

—La semaine dernière, une cinquantaine d'aventuriers, sous la conduite d'un personnage nommé don Isidro Villarino del Villar, tout à tour journaliste et affiteur, a essayé de proclamer la République dans la province de Caceres, en Espagne.

Ces citoyens portaient une tunique courte bleue avec parements verts, un pantalon garance avec lambrées noires et un képi rouge à la républicaine. *Le Temps* donne sur leur odyssée les détails amusants :

Ces quarante ou cinquante guerriers étaient arrivés à la station de Navalmoral en costume civil, dans un train omnibus. A peine descendus des wagons ils embarquèrent les deux gendarmes qui se trouvaient sur le quai de la gare, et comme ces deux braves n'avaient aucune raison de se méfier des voyageurs, ceux-ci n'eurent aucune peine à les désarmer.

Villarino intima l'ordre à l'employé du télégraphe de n'envoyer aucune dépêche avant deux heures, et il ordonna en outre au chef de gare de former le plus tôt possible un train de quarante voitures pour chercher à Oropesa le gros de l'armée dont il prétendait commander l'avant-garde.

Après avoir intimidé les employés du chemin de fer par cette énergique harangue, Villarino s'empara d'une diligence qui attendait les voyageurs dans la cour de la gare, ainsi que de la petite voiture du courrier et d'un autre véhicule. Il y entassa ses hommes, et gaillamment se fit conduire au bourg de Navalmoral de la Mata, qui est situé à environ quatre cents mètres de la station. Aussitôt arrivé, il rangea ses hommes sur la place *et proclama la République*. Cela fait, son infanterie distribua cinquante francs par tête à chacun de ses hommes, à titre de prime d'enrôlement, et vingt francs de solde journalière.

Cependant, les habitants de Navalmoral, d'abord surpris et même effrayés par la subite apparition de cette troupe inconnue—les hommes de Villarino n'étaient habillés et armés dans la gare même et leurs bagages les attendaient depuis quelques jours—avaient fini par entourer sur la place les nouveaux venus dont les allures n'avaient rien de menaçant et qui se firent servir un bon dîner dont ils payèrent scrupuleusement les frais.

Un peu plus tard on donna le branle ! quelques *guardias* civiles arrivèrent et mirent la bande en fuite, sauf le chef et un de ses acolytes, qui eut pu passer en Portugal, tous ceux qui ont disparu ont été arrêtés, on compte parmi eux un général de brigade, deux commandants, trois capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant.

Une femme mariée en seconde noces, qui ne cesse d'amonconer son second mari du souvenir du premier, présente des exemples les plus vives le regret qu'elle avait de défunt.

—Oh ! je vous comprends, répondit le premier ; il en devait les yeux et ainsi.....

—Oui ! je vous comprends, répondit le second ; il en devait les yeux et ainsi.....

—Nous vivons dans un temps assez fertile en procès retentissants. Celui qui vient de se dérouler à Vienne ne passe un des moins scandaleux au point de vue des mœurs de la famille. A ces titres il produisit une vive sensation dans la capitale de l'Autriche. Nous empruntons les détails du nouveau *Temps* :

La baronne de Bulow, femme de l'affaire, est mariée pour la troisième fois. Elle avait détourné de ses devoirs conjugaux un fonctionnaire du ministère des finances, père de famille, qui avait abandonné, pendant un certain temps, le foyer conjugal, pour faire ménage à trois, avec la baronne et son mari, qui ne se montrait pas le cœur de contrarier la douce inclination de sa femme et de son amant.

Un jour constatant *le fait* Fritz, mari qu'Agnès de Billow exerçait sur le fonctionnaire au ministère des finances, M. Ferdinand Stadt ? C'est là ce qu'il n'est pas facile de deviner. Une femme de quarante ans accomplie, d'une maigreur effrayante, avec des cheveux blond clairsemés, des traits durs irréguliers, et des yeux d'un éclat fébrieux, ne paraît point du tout l'idéal pour l'amour duquel on quitte femme et enfants, et on se ruine soi-même. Et pourtant, le passé de cette dame prouve que le fonctionnaire Stadt n'est pas le premier homme qu'elle a su ensorcéler.

Le Nouveau Tagblatt nous montre ensuite le trop faible fonctionnaire essayant à plusieurs reprises de rompre sa chaîne, sans y réussir.

Le jour vint enfin où, s'armant d'un courage héroïque, Ferdinand Stadt répondit par un refus formel aux prévenances sollicitations de la baronne.

Le malheureux fonctionnaire se vit alors assailli dans la rue, poursuivi sous le toit conjugal, *et jusque dans son bureau* par la redoutable baronne, qui vint l'y sommer de lui faire une pension mensuelle de dix florins. L'accusée appuya même sa demande, en présence de plusieurs témoins, de cette singulière menace, qu'elle était plus que tout autre capable de mettre à exécution :

" Vous me connaissez ! et vous savez que je suis assez intriguante pour trouver de nouveau votre bonheur domestique. Je vous tourmenterai jusqu'à la mort, si vous ne satisfaites point à mon désir."

Après le dépouillement d'une volumineuse correspondance amoureuse, qui prouve surabondamment la simplicité du fonctionnaire Ferdinand Stadt, et la duplicité de la baronne de Bülow ; après le réquisitoire du ministère public, et le plaidoyer de la défense, la dame Bülow est condamnée à six semaines de prison seulement, par égard pour ses deux enfants.

—Nous avons toujours tenu nos lecteurs au courant des plus récentes découvertes d'Edison. La *Revue des Deux-Mondes* a publié dernièrement une intéressante étude de M. Alfonse Breguet sur ce prodigieux inventeur. Nous en tirons deux explications des phénographes de l'*Avenir* qui nous paraissent au moins ne pas manquer d'originalité.

C'est Edison qui parle :

Un maître dans l'art de la diction lira un roman de Dickens devant l'embouchure de mon phonographe, et donnera à chaque mot sa juste intonation. Le volume entier pourra n'occuper qu'une surface d'étain de dix pouces carrés. Un procédé galvanoplastique, facile à concevoir, servira à reproduire des milliers d'exemplaires de ladite feuille, et cela avec l'exactitude la plus absolue. Chaque de ces tirages deviendra un véritable lecteur automatique. Il se fonde actuellement, à New York, une société pour l'exploitation de ce nouveau genre de librairie.—Il est curieux de se représenter une famille rassemblée le soir, autour d'un phonographe-lecteur. Une servante tourne la manivelle qui met en mouvement le cylindre, et père, mère, enfants, écoutent d'un air recueilli. Aux endroits palpitants tous sont suspendus (j'allais dire aux lèvres) à l'embouchure de l'instrument. C'est vraiment à faire toute envie d'apprendre à lire. Lorsqu'on songe que l'Amérique est un pays où s'importent, par centaines, des pianos mécaniques, ce tableau peut, après tout, devenir sous peu une réalité.

....Mais ce n'est pas tout, "le phonographe, dit encore Edison, est capable de fournir de l'inspiration à un compositeur fatigué. Sans se donner aucune peine, sans chercher à se mettre en frais d'imagination, celui-ci chantera des airs composés devant l'embouchure de l'appareil. Puis il fera tourner le cylindre au rebours de l'ordinaire."—A coup sûr, il entendra du nouveau. L'envers de certaines brioches présente quelquefois des motifs d'ornementation auxquels l'endroit n'aurait pas fait songer ; si quelqu'un regarde l'envers de toute la musique déjà connue, il se trouvera peut-être là des sujets de développement, peut-être même des sujets tout développés. C'est l'invention de la musique à deux fins.

A Hounslow, il vient de se passer une [illegible] un Anglais sans passeport pour ses facultés digestives. Qu'il consomme cet faiblesse. Il mange, du reste, avec tant d'élégance et de [illegible] que c'est un plaisir de le voir faire. Seulement, il fait bien d'être riche, car il se coûte fort cher à lui-même.

Quelqu'un qui l'avait souvent vu opérer mit quelque affectation à ne pas faire chorus avec l'étonnement, je dirais presque l'admiration, que provoquait pendant [illegible] repas notre Anglais. Comme il [illegible] sur l'air qui occasionnait [illegible] :

—Vous avez faire une partie l'un un jour ! Anglais ?

—Aux biftecks ?.... Quel enjeu ! Si c'était du gibier truffé, des poissons exquis, je ne dis pas. Mais des biftecks ? Pour quoi pas des pommes de terre ?....

—Eh bien, mettons les biftecks les pommes de terre. Je parie deux cents livres que j'en fais disparaître plus que vous !

—Du bœuf, c'est pesable.... et vous n'êtiez pas très loin.

Les Canadiens, dit l'Anglais. Je vous offre ceci, comme au billard, au lieu de vous rendre des points, je vous rends des biftecks ; j'en mangerai dix avant que vous commenciez..... après quoi, nous partirons ensemble !

Et bonne l'assistance d'éclater de rire.

—Ah ! vous ne pouvez pas refuser une aussi généreuse partie, dit-on à l'amateur de trufferies.

Ainsi mis en demeure, il accepta. L'affaire fut fixée au lendemain. L'Anglais commença..... Au bout d'une demi-heure, les dix demi livres de bœuf grillé avaient disparu. Il demanda un verre d'eau-de-vie. Il avala et dit à son adversaire : A vous ordres, maintenant !

Celui-ci commença, l'autre continua. Au système moroses, l'adversaire de l'Anglais pensa qu'il valait mieux payer deux cents livres que d'en avaler un huitième. L'autre continua, sa amaseur, jusqu'à la douzaine, de même qu'un écuyer affecte de carsecler après la course épouvante qui lui fait gagner le but. L'Anglais en engloutit ainsi vingt-deux. Il voulait compléter les deux douzaines, mais le bœuf manquait au gril.

—On connaît la satire de Bellesu sur les embarras de Paris. Il paraît que la ville de Londres offre aussi aux promeneurs plus d'un désagrément, et le *Punch* s'est chargé d'indiquer, du bout de sa plume humoristique, le moyen de passer une journée désagréable dans la capitale de l'Angleterre :

7 heures du matin.

S'éveiller au bruit du roulement des voitures des marchands de légumes, aux cris du marchand de lait, du marchand de briques et autres fournisseurs ambulants.

8 heures du matin.

Faire une première visite au marché de Covent-Garden. Observer la malpropreté des légumes, le triste aspect des véhicules, le mauvais langage de leurs conducteurs, et l'air général de désordre honteux et de confusion. Se mettre à l'abri des averses, des cabriolets et des wagons. Si vous ne pouvez pas surmonter la triste impression qui en résulte pour vous, mettez votre mouchoir de poche sur votre nez, bouchez vos oreilles, *et bénissez le duc de Bedford.*

9 heures du matin.

Prenez un train de Portland-Road à Moorgate-Street, dans une voiture qui contient le double de son complément de passagers, aspirez l'atmosphère saturée, et composez une lettre de reproches indignés pour le *Times* du lendemain.

10 heures du matin.

Passez une heure en flânant, de la Banque à Mansion-House. Occupez-vous d'éviter les importunités des décrotteurs, des fleuristes et des petits marchands ambulants.

11 heures du matin.

Retournez au West-End par le Thames-Embankment et étudiez les plaisanteries pratiques du Londres grossier, qui s'observent entre Somerset-House et Charing-Cross.

Le *Punch* continue, sur ce ton, et conduit le touriste harassé et ennuyé jusqu'à l'heure de se mettre au lit. On remarquera que pas un des inconvénients de la ville de Londres, la fouille des rues n'abstient de faire la moindre allusion aux brouillards de la Tamise. Il est vrai que les brouillards sont si fréquents à Londres, qu'à la longue on finit par s'y habituer.

BIJOUTERIE, BRONZES, ORFÈVRERIE.—La maison A. Bonnet & Cie, 68 rue Royale, offre des assortiments exceptionnels aux personnes qui ont des achats à faire ou des réparations à faire bijoux à réparer. Elle a pour chef d'atelier trois ouvriers en artistes du premier ordre. Son assortiment de marchandises nouvelles est considérable et ses prix réduits défient la concurrence.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1877 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parole à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane ; et nous nous engageons à mettre nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et des salaires exorbitants au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant en pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 5000 voix, et qu'il a été frauduleusement corrompu par Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat leux sénateurs ; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante qu'à l'assemblé généralé de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane ; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de trace dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et au dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique quinesse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis ; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie des décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toutes l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord, République Argentine ; Japon ; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi) ; Perse (voie du golfe Persique) ; colonie et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais ; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadar Bélouchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar ; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité ; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cichemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres pour destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai ; nouhaite.

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en gros et en détail. Prêts remboursables à un intérêt modique que tout Bienfaiteur honnête de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
AU No 85 de la rue Bourbon.
MAURICE J. HART,
Bienfaiteur.

18 juin—6m

Société Peabody de subsistances

Nlle Orléans 27 août 1878.

A tous ceux que cela peut concerner.

Attendu que la grande détresse résultant de la maladie épidémique rendue l'assistance de toutes les ressources charitables, et déclarant nécessaire une méthode de secours prompte et pratique, les citoyens de cette ville ont formé une association pour répondre à cette nécessité et ils publient maintenant ce qui suit pour faire appel à la charité publique, invitant les citoyens compétents à faire toles souscriptions de vivres qu'ils voudront.

Résolu que les soussignés sont organisé avec le consentement et l'approbation du maire de cette ville une société de charité qui durera pendant tout le temps que régnera ici la fièvre jaune, sous le nom de

Société Peabody de subsistances de la Nouvelle-Orléans.

dans le but de collecter des vivres, farines et autres articles nécessaires, et de les distribuer de raisons aux indigens de la Nlle-Orléans.

Le dépôt sera rue Tchoupitoulas 38, et les distributions se feront faites que sur des réquisitions adressées au président par les officiers des diverses sociétés de charité de la ville. Il y sera répondu promptement.

F. DOLHONDE, Président.

ABRAHAM HIRSCH, Vice-Président.

FRANK BEDER, WM. PILAND,
W. H. DEMVER, JOHN T. MOORE Jr.
C. O. CUMMINGS, WESLEY LAWRENCE
J. E. SINNOTT, WARD MARES,
J. K. NEWMAN,
BENJ. F. CHAMBERS, J. W. MADER
Trésorier. Secr. et Commissaire.

J'approuve cordialement le mouvement projeté et donne

(Signé) ED. PILSBURY,
Maire de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 27 août 1878.

Dans une réunion de l'Association Howard, tenue ce soir, les résolutions qui précèdent ont été référées à un comité spécial, et le dit comité a fait le rapport qui a été adopté à l'unanimité par les membres présents.

"Votre comité, nommé pour prendre en considération la proposition faite par la Société Peabody de Subsistance, rapporte qu'il recommande la pleine approbation de cette organisation et qu'il lui fait un appel cordial."

Approuvé : J. M. VANDEGRIFF,
Président de l'Association Howard.

Cette association se réunit tous les soirs à 8 heures au No. 77 rue Poydras, premier étage.

J. W. MADER,
Secrétaire de l'association Peabody de Subsistance.

22août—15f

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux endroits ci-dessous :

Dans le District formé par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magnolias.

A la charge de Columbus H. Allen.

Dans les Avenues Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie du Dr W. BLACK, coin Magnolias et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Tchoupitoulas et Dryades—

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Hickories.

A la pharmacie de MAINADIER, coin Washington et Magnolias.

A la charge de E. S. Newman.

De la rue St. Charles à la carrière, entre les rues Tchoupitoulas et Prytanée—

A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—

A la pharmacie de L. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas.

A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magnolias.

A la charge de Henry Gjinder.

De la rue St. Charles à la carrière, entre Felicité Road et Première—

A la pharmacie WM. GRANER coin des Dry ades et St. André.

A la charge de Thomas Green.

De Félicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—

A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magnolias et Félicité Road.

A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Félicité Road à la rue Julie, de la rue St. Charles à la carrière—

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades.

A la pharmacie CURTIC, coin des rues Carondelet et Delord.

A la charge de J. M. Vandegriff.

De Tonnelle à la rue Julie et de la rue St. Charles au fleuve—

A la pharmacie de WM C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.

A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annunciation et Gaiennie.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julie à Canal, entre Remparts et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julie.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julie et Canal, de Remparts à la cyprière—

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Bagatis et Pérydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.

A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHERS, No 372 rue l'Union.

A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegriff.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orleans.

A la pharmacie de SCUTE FOURCADE, coin Remparts coté nord, et Canal.

A la charge de Jules Aldige.

District borné par les rues Remparts, côté nord Esplanade, le Lac et la rue Orleans.

A la pharmacie de SCHMITZ, coin Hôpital et Remparts.

A la charge de L. W. Baquié.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.

A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres en face la rue Moliere.

A la charge du Dr J. H. Pike.

District borné par Remparts, côté nord, Levée, Orléans et Chartres.

A la pharmacie H. J. RIVET, coin Bienville et Chartres.

A la charge de T. Generally.

Du Fleuve à la cyprière, entre Esplanade et Champs-Elysées—

A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.

A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.

A la pharmacie F. BACHLER, No 340 Royale, coin Français.

A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs-Elysées et Bons Enfants.

A la pharmacie LEON DURIEU, No 393 Chartres, côté Nord.

A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.

Du Fleuve à la cyprière, entre Champs-Elysées et la section du chemin de fer Jourdan.

A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Marigny.

A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Engagée.

A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.

A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.

A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.

A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.

Ou autres pharmacies.

A la charge de John M. Coos.

A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.

A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.

A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.

Par ordre de l'Association :

30 août— F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation (qui date d'un demi-siècle), se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et exempts, et leurs familles, les deux cent soixante-trois veuves, leurs deux cent soixante-douze orphelins, privés tant d'un parent que de deux : l'incompétence de la ville de payer, et de départ ment ; avec une caisse épuisée, au vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur ; notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations, du même genre que elles, pour venir en aide à ceux qu'elles pourraient dans des moyens leur faire parvenir.

L. N. MARKS,
Président.

1er sept—

J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,

Propriétaire du

Pavillon du Chemin de Fer,

A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au Lac Pontchartrain immédiatement aux pieds de la ville.

26 août—3m

ART. CARRIÈRE, C. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE,

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCAISSEURS ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

H. CASSIDY & Co.

(Maison doublée en 1836.)

Au No 85 de la rue du Champ,

Nlle-Orléans.

Veilleuses et lampes pour la vente de draks en ce temps—marchandises de toutes sortes en détail, à des prix modiques.

Tentes, Prairies, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisies.

Bannières à dessiner, toutes couleurs, aux prix de fabrique.

Sacs à graines, outils, vis, boîtes de toute espèce, [illegible] aux prix du Nord.

26 août—6m.

BOIS !

Un nouveau convoi

REÇU CONTINUMENT PAR LES STRADELAND, "J. F. Fraser" et "Josephine," ainsi que

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND ET CHANTIERS DE CHARRON, No 376 rue Julie, près du Pont Magazine, Nouvelles Bassins, ou coin de la Promenade Carondelet et de la rue Magazine, et Vieux Bassin, Bureau principal, rue de la Commune, No 156.

Fraser, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde, $5 50
Bois de Frênes, de 5 00
Chêne et frêne mêlés de 4 50
Bois de Hickory blanc fait aux [illegible] Frênes [illegible]
Bois de Hickory, Tout le meilleur [illegible]
12 août—6m

R. CAMPBELL, J. F. ROGERS,

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION !

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—PERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 10 SEPT. 1878!

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT :

$30,000.

Malakoff Bitters,

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 SEPT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :